

tines. Après s'être occupés des honneurs funèbres à rendre à l'archevêque, ils organisèrent l'administration spirituelle et temporelle *sede vacante*. Ils la conservèrent à peine quinze jours ; dès le 17 juin, un chanoine de la cathédrale d'Autun, Pierre Binier, se présentait, au nom de Mgr Gabriel de Roquette, et obtenait la remise de tous les pouvoirs. Rien, cependant, ne fut changé aux coutumes et aux offices ; le Chapitre continua de veiller à ses affaires ; il écrivit plusieurs fois à deux de ses députés : le comte de Maulévrier et le comte d'Estaing, qui séjournaient à Paris, à propos de quelques procès pendants au Parlement ; il est même fait mention dans les actes de réunions extra-capitulaires qui eurent lieu à l'hôtel du Doyenné, au sujet du nouveau bréviaire. Sur le reste pas un écho de la préoccupation des esprits et des bruits en circulation.

Les langues étaient plus déliées à Versailles et aux environs de Mons, dans les Flandres, où le roi tenait la campagne. Jusque sous la tente, les courtisans, au rapport de Dangeau, s'inquiétaient de la santé de l'archevêque de Lyon ; le 1<sup>er</sup> juin on annonçait sa mort, quand il était encore vivant ; le 5, alors qu'il n'était déjà plus, on démentait le bruit et on lisait une lettre qu'il avait adressée au marquis de Barbézieux, le prévenant qu'il se rétablissait. Enfin, trois jours après, le 8, on apprenait sa fin certaine. Louis XIV rentra de l'armée, vers le déclin du mois, et dès le commencement de juillet ses préoccupations furent absorbées par la maladie de la dauphine frappée de la petite vérole. Ce qui l'empêchait aussi de presser les nominations ecclésiastiques attendues, c'est que les négociations avec la Cour de Rome touchaient à leur terme : on attendait d'un moment à l'autre la conclusion des conflits qu'avait suscités la déclaration de 1682.